

Délibération N° 12/2023/CRF du 28/12/2023

**PORTANT ADOPTION FIXATION DU PRIX DU m<sup>2</sup> DE LA 2<sup>ème</sup> PHASE DU LOTISSEMENT DE LA VILLE DE FALWEL**

Le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Falwel régulièrement convoqué en session ordinaire, réunie en séance plénière du 28 au 31 Décembre 2023 dans la salle de délibération de la Mairie sous la présidence de Monsieur Kadri Amadou 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Commune.

Le quorum étant atteint ainsi qu'atteste la liste de présence jointe au PV

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 26 Juillet 2023
- Vu l'Ordonnance N°2023-01 du 28 Juillet 2023 portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP)
- Vu l'Ordonnance N° 2023 -02 du 28 Juillet 2023 portant organisation des pouvoirs Publics pendant la période de transition
- Vu la loi 2001-023 du 10 Aout 2001 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales et les textes modificatifs subséquents
- Vu l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales de la République du Niger.
- Vu le décret N° 2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003, déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales.
- Vu le procès-verbal de la première session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Falwel du 10 Mai 2021 Portant élection du Maire et de ses Adjoins. Après avoir entendu l'exposé du SM sur le contenu du projet du PIA 2023 ; Après avoir voté sur les 16 Conseillers présents, par 16 voix pour ; 00 voix contre et 00 voix Abstention :

**Délibère**

**Article 1<sup>er</sup>** L'on procédera à la 2<sup>ème</sup> phase de lotissement de la ville de Falwel appelée Falwel Ouest

**Article 2 :** le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 260 francs CFA

**Article 3 :** Le Président du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Falwel est chargé de l'exécution de la présente délibération dès sa publication et sa transmission à l'autorité de tutelle

